

CHARTRE SPORTIVE DU JUDO CLUB DE KEMBS

Notre club a pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes de pratiquer le judo / ju jitsu ainsi que de former des jeunes dans les meilleures conditions possibles. Pour se faire, nous faisons appel à des éducateurs qui œuvrent toute la saison en plus de leur activité professionnelle, et ce de manière bénévole. Cette charte a pour but d'établir un règlement simple et nécessaire au bon fonctionnement de notre club, elle se joint à notre code moral.

1- FORMALITE

Toute personne désirant pratiquer ce sport au sein du club doit s'acquitter d'une licence, d'une cotisation et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo. Le pratiquant devra avoir signé sa licence. En cas d'essais, pour les nouveaux adhérents, une fiche d'inscription doit être renseignée et signée. Tout licencié extérieur autorisé par les professeurs à participer à une séance d'entraînement devra être en mesure de présenter sa licence et son certificat médical. A partir de Poussin un certificat médical d'aptitude au judo indiquant « APTÉ A LA COMPETITION » valable pour la saison en cours est obligatoire ainsi que le passeport signé par le médecin.

2- DISCIPLINE

Tout licencié arrivant en retard ou étant absent au cours devra prévenir son professeur. Le professeur du cours est le seul responsable sur le tatami et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf en cas d'urgence. Les parents peuvent assister aux cours de leur enfant derrière la vitre à l'extérieur du dojo.

3- HYGIENE

Les judokas utiliseront les vestiaires pour se changer. Les parents des plus jeunes peuvent les accompagner (Eveil / Mini-Poussins).

Avant de monter sur le tatami, il faut respecter les règles suivantes :

- Judogi propre
- Corps propre
- Ongles coupés courts
- Porter des zooris (tongs) pour effectuer le chemin vestiaires / tatami afin d'éviter la prolifération des mycoses ou des verrues. Si les pratiquants présentent ces inconvénients, ils devront les protéger (chaussettes autorisées)
- Monter sur le tatami pieds-nus
- Seul le port du tee-shirt blanc ou clair sous le kimono est autorisé pour les filles. Les cheveux longs doivent être attachés par un élastique sans métal (les barrettes ou autre moyen métallique sont interdits). Le soutien-gorge sera sans armature.
- Sont interdits sur le tatami : bijoux, montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing, chewing-gum, etc.
- Prévoir une bouteille d'eau pour l'hydratation durant les pauses.
- La possibilité de prendre une douche après les cours est naturellement offerte à tous les pratiquants.

4- SECURITE ET RESPONSABILITE

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami. En cas de problème survenu lors du trajet « parking/dojo ou dojo/parking » le club ne pourra être tenu responsable. Les enfants doivent arriver à l'heure au cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. A la fin du cours les enfants doivent attendre les parents dans le dojo ou le couloir, en cas de sortie ils ne seront plus sous la responsabilité du club. Le club décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement, il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs. Tout objet trouvé sera déposé dans le club house du club. En cas d'absence exceptionnelle de l'enseignant le cours sera assuré par un judoka majeur licencié et ayant la ceinture noire. Dans le cas où se remplacement ne pourra être programmé à temps, une information sera mise en place au dojo ou par envoi de SMS ou EMAIL sur le site du judo club.

5- COMPETITION/STAGE/KATA/SHIAI

L'enseignant est le seul habilité à engager les judokas dans les compétitions et cela se fera informatiquement sur le site de la FFJDA.

Il faut avertir l'enseignant ou un membre du comité directeur lorsqu'un judoka ne peut pas participer à une compétition pour laquelle il est convoqué. Le passeport de la FFJDA est obligatoire pour participer aux compétitions officielles.

Le passeport est à commander et à régler en plus de la licence, il est valable 8 ans.

6- COURS/GRADE/VALIDATION

Les programmes pour les passages de grades sont les mêmes pour tous. Les fiches sont affichées au club et mise à disposition des judokas dans des bannettes au dojo.

Les passages peuvent se faire à tout moment ou en fin de saison, libre à chaque professeur de le décider. L'enseignant de chaque cours est le seul habilité à donner ou non un grade, le comité directeur peut cependant être concerté.

Du grade de ceinture blanche au grade de ceinture bleu, le passage et la remise se fera dans les différents cours et sous la responsabilité de chaque professeur.

Pour l'accession au grade de ceinture marron il sera demandé au pratiquant de présenter le programme et la première série du kata. Le passage de ce grade devra être obligatoirement présenté et validé dans un cours adulte (le mardi soir ou vendredi soir) en accord total avec les professeurs et le comité directeur. La cérémonie et remise de la ceinture noire seront également effectués lors d'un cours adulte.

Vive le sport et vive le judo !

Kembs, le 01 septembre 2018

Votre Président
Laurent GERST

Votre Directeur Technique
Christophe ANDRE

